

COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le 25 avril à vingt heures.

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Alexandra ROSETTI, Maire.

Date de convocation : 19 avril 2017.

Date d'affichage : 19 avril 2017.

Conseillers présents :

Madame	Alexandra	ROSETTI	Maire
Monsieur	Christophe	BOISSONNADE	1 ^{er} Maire-adjoint
Madame	Catherine	HATAT	2 ^{ème} Maire-adjointe
Monsieur	Joël	DENEUX	3 ^{ème} Maire-adjoint
Monsieur	Jocelyn	BEAUPEUX	4 ^{ème} Maire-adjoint
Madame	Patricia	GOY-LABE	5 ^{ème} Maire-adjointe
Monsieur	Jean-Michel	CHEVALLIER	6 ^{ème} Maire-adjoint (arrivé à 20h50)
Madame	Nathalie	FERET PUIG	7 ^{ème} Maire-adjointe
Monsieur	Philippe	MERELLI	8 ^{ème} Maire-adjoint
Madame	Sylvie	ROBILLARD	Conseillère municipale
Monsieur	Christophe	GOUX	Conseiller municipal
Madame	Sylvie	BRUNNER	Conseillère municipale
Monsieur	Jean	CHAPELLE	Conseiller municipal
Madame	Moïna	GREENEP	Conseillère municipale
Madame	Rachel	TABUTEAU CODOGNOTTO	Conseillère municipale
Monsieur	Grégory	HOUDEBERT	Conseiller municipal
Madame	Claude	STENDEL	Conseillère municipale
Madame	Alexandra	HENRY	Conseillère municipale
Madame	Annabelle	GAUTHERON	Conseillère municipale
Monsieur	Jean-Paul	LE HENANFF	Conseiller municipal
Madame	Valérie	EVARD	Conseillère municipale
Monsieur	Maurice	PAQUET	Conseiller municipal
Monsieur	Jean	HACHE	Conseiller municipal
Madame	Geneviève	TELLIER	Conseillère municipale
Monsieur	Thomas	KEKENBOSCH	Conseiller municipal (arrivé à 20h20)
Monsieur	Thierry	GASTEAU	Conseiller municipal
Monsieur	Jean	NGAFAOUNAIN	Conseiller municipal
Monsieur	Olivier	AFONSO	Conseiller municipal
Madame	Chantal	DEMESENCE	Conseillère municipale

Conseillers absents excusés :

Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER 6^{ème} Maire-adjoint
donne pouvoir à Monsieur Christophe BOISSONNADE (jusqu'à 20h50)

Monsieur Michel CHAUSSAVOINE
donne pouvoir à Monsieur Philippe MERELLI Conseiller municipal

Madame Véronique DELALY
donne pouvoir à Madame Annabelle GAUTHERON Conseillère municipale

Monsieur Jean-Baptiste HENRY
donne pouvoir à Monsieur Christophe GOUX Conseiller municipal

Madame Christiane MASSIN
donne pouvoir à Madame Patricia GOY-LABE Conseillère municipale

Conseiller absent :

Monsieur Thomas KEKENBOSH Conseiller municipal (jusqu'à 20h20)

soit, à l'ouverture de la séance :

- nombre de Conseillers en exercice : 33
- présents : 27 - représentés : 5 - absent : 1 - votants : 32

La séance est ouverte à 20 h 10.

Secrétaire de séance :

Monsieur Christophe GOUX a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (pour : 32 voix/32).

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT 1

Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 13 décembre 2016 et 21 février 2017

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire

Demande de correction de Thierry GASTEAU sur le procès verbal du Conseil municipal du 21 février 2017, page 10, ligne 3, concernant l'emprunt d'un million d'euros contracté.

La correction sera prise en compte.

Le Conseil municipal approuve, **à la majorité absolue (Pour : 32 voix/32)**, les procès-verbaux des Conseils municipaux des 13 décembre 2016 et 21 février 2017.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

DÉLIBÉRATIONS

POINT 2 2017-04-17

Attribution de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux et des emplois fonctionnels

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 32 voix/32),

MODIFIE la délibération n° 201412119 du Conseil municipal du 9 décembre 2014 et la délibération n° 2015-09-100 du Conseil municipal du 28 septembre 2015 concernant le régime indemnitaire en faveur des agents de la ville de Voisins le Bretonneux pour les cadres d'emploi des attachés territoriaux, les emplois fonctionnels et les collaborateurs de cabinet ;

MAINTIENT toutes les autres dispositions de la délibération du 9 décembre 2014 et celles du 28 septembre 2015 concernant les autres cadres d'emplois ;

APPROUVE le régime indemnitaire tel que défini ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2017 ;

PRECISE que la prime de fonction et la prime de fin d'année, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017, seront soldées et versées sur la rémunération d'avril, sur la base de l'ancien régime indemnitaire ;

DIT que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessous mentionnées sont inscrits au budget primitif 2017.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

Seuls sont concernés par la présente délibération les agents relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux et les emplois fonctionnels.

Article 1 : Les bénéficiaires

Bénéficiaire du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel,
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel sur poste permanent et non permanent présents.
- Les collaborateurs de cabinet.

Sont exclus du dispositif du RIFSEEP les agents vacataires et les contrats de droit privé.

Article 2 : Parts et plafonds

Le régime indemnitaire est composé de deux parts :

- une part fixe : l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions,
- et une part variable : le Complément indemnitaire annuel (CIA), facultatif.

Seule la part fixe sera attribuée dans un premier temps, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la présente délibération.

Article 3 : Conditions de cumul

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à l'engagement professionnel, à l'exception de celles énumérées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget.

Ce régime indemnitaire pourra donc être cumulé avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA,
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, permanences,...),
- Les sujétions liées à l'organisation du scrutin et à la tenue des bureaux de vote lors d'élections
- La prime de responsabilité de certains emplois administratifs de direction versée conformément au décret n° 88-631 du 6 mai 1988.

Article 4 : Définition des groupes et des critères

Les fonctions d'un cadre d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères

professionnels suivants :

- 1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- 2° Technicité, expertise et qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- 3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Le cadre d'emploi des attachés territoriaux et emplois fonctionnels est donc séparé en quatre groupes :

- Fonction de direction générale
- Fonction d'encadrement supérieur
- Fonction d'encadrement à responsabilité
- Fonction à technicité particulière avec expertise.

Les critères pour l'attribution de l'IFSE sont les suivants :

- Le groupe de fonction
- Le niveau de responsabilité
- Le niveau d'expertise
- Le niveau de technicité
- Le travail en transversalité
- L'expérience professionnelle
- La qualification requise
- Les sujétions particulières ou le degré d'exposition au regard de l'environnement professionnel

Article 5 : IFSE mensuelle

Art 5-1 : les montants plafonds de l'IFSE mensuelle

			Plafond IFSE mensuelle	Plafond IFSE mensuelle Agent logé
Catégorie A – Attachés territoriaux et emplois fonctionnels				
Groupe 1	Fonctions de direction générale	DGS / DGA / DST / Directeur de cabinet	2 500	1 550
Groupe 2	Fonction d'encadrement supérieur	Directeur / Coordinateur Enfance/Petite enfance	2 000	1 150
Groupe 3	Fonction d'encadrement à responsabilité	Chefs de service	1 500	910
Groupe 4	Fonctions à technicité particulière avec expertise	Chargé de mission / Juriste / Acheteur / Adjoint Directeur Petite enfance	1 300	660

Art 5-2 : Modalités de versement et modulation de l'IFSE mensuelle

La part fixe de l'IFSE est versée mensuellement. Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel, temps non complet, demi-traitement.

En cas de maladie ordinaire (y compris accident de service, de trajet et maladie professionnelle) et longue maladie, le régime indemnitaire suivra le sort du traitement.

Le régime indemnitaire est maintenu intégralement pendant les congés pour maternité, paternité et adoption.

Le régime indemnitaire est suspendu en cas de congé longue durée et grave maladie.

Art 5-3 : Modalités d'attribution individuelle de l'IFSE mensuelle

Le montant individuel par agent fera l'objet d'un arrêté dans la limite des plafonds maximum indiqués, dans le groupe dans lequel il appartient.

Le montant de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen mais pas d'une revalorisation automatique :

- En cas de changement de fonctions ou d'emploi,
- En cas de changement de cadre d'emploi ou de grade, suite à une promotion ou à la réussite à un concours,
- Tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

Article 6 : IFSE annuelle

Art 6-1 : Modalités de calcul et conditions d'attribution

Une prime annuelle, correspondant à un mois du dernier traitement de base mensuel brut, de l'indemnité de résidence et de la NBI, le cas échéant, est instaurée.

Cette prime sera versée proportionnellement au temps de travail rémunéré sur l'année civile et, en cas d'absence, elle sera maintenue dans son intégralité.

Les bénéficiaires sont les fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel ; les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel sur poste permanent ; les agents sur poste non permanent sous réserve de justifier de 6 mois consécutifs de services effectifs dans la collectivité.

Art 6-2 : Montants plafonds de l'IFSE annuelle

	Montant annuel plafond
Catégorie A (attachés territoriaux, emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinet)	
Fonctions de direction générale	3 600
Fonction d'encadrement supérieur	3 400
Fonction d'encadrement à responsabilité	3 400
Fonctions à technicité particulière avec expertise	3 200

Art 6-3 : Conditions de versement de l'IFSE annuelle

L'IFSE annuelle sera versée en une seule fois en novembre de chaque année.

Article 7 : Clause de revoyure

Les groupes de fonction et les critères d'attribution individuels pourront être ajustés au regard des premières évaluations du dispositif.

POINT 3 2017-04-18

Modification du tableau des effectifs - Création et suppression de postes
Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 32 voix/32),

APPROUVE les modifications à apporter au tableau des effectifs de la Ville de Voisins le Bretonneux comme précisé au tableau annexé, soit :

- 2 créations de poste

DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au Budget Primitif 2017, chapitre et articles concernés,

DIT que les modifications du tableau des effectifs prendront effet au 1^{er} mai 2017.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 4 2017-04-19

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) – Approbation du rapport définitif de la CLETC du 9 mars 2017

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'Information

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 33 voix/33),

APPROUVE le rapport de la CLETC, daté du 9 mars 2017, joint à la présente délibération, traitant de la compétence facultative des espaces verts de Guyancourt et Voisins le Bretonneux concernés par la rétrocession :

- Pour Guyancourt : Porte des saules / abord du gymnase des Droits de l'Homme et jardin des Gogottes,
- Pour Voisins le Bretonneux : Sente des Bouvreuils.

VALIDE l'évaluation de la charge nette rétrocédée aux deux communes au titre du fonctionnement et de l'investissement, s'élevant à un total de 58 764 euros et détaillé comme suit :

Charge nette transférée	Guyancourt	Voisins le Bretonneux*	TOTAL
Charges nettes de fonctionnement retenues (en €)	40 705	2 692	43 396
Coût récurrent annuel d'investissement (en €)	14 974	394	15 368
Coût total (fonctionnement retenu + investissement retenu) (en €)	55 679	3 085	58 764

* 2 691,57 € + 393,53 €, soit 3 085,10 € arrondis à 3 085 €

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 5 2017-04-20

Adhésion de la ville de Voisins le Bretonneux au groupement de commandes d'assurance Cyber Risques mis en place par le Centre Interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région Ile de France

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'Information

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 33 voix/33),

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes constitué par le CIG pour les assurances Cyber Risques pour la période 2018-2021,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

PRECISE que c'est la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur qui sera compétente pour attribuer les marchés à conclure dans ce cadre,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

POINT 6 2017-04-21

Subvention pour surcharge foncière accordée à la SNL (Solidarités Nouvelles pour le Logement) pour l'achat d'un logement à destination locative sociale

Sur proposition de Jocelyn BEAUPEUX, Maire-adjoint, délégué à l'Aménagement du Territoire et à la Concertation,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 33 voix/33),

APPROUVE le versement d'une subvention de 15 000 euros à Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) selon le projet présenté d'acquisition-rénovation d'un studio sis 15 rue François Couperin à Voisins le Bretonneux qui sera loué comme logement locatif social à des ménages aux revenus modestes,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 7 **2017-04-22**

Demandes d'autorisations d'urbanisme et le cas échéant, demandes d'autorisations de travaux dans des Etablissements Recevant du Public (ERP), pour réhabiliter la maison de quartier de la Grande Ile

Sur proposition de Jocelyn BEAUPEUX, Maire-adjoint, délégué à l'Aménagement du Territoire et à la Concertation

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 33 voix/33),

AUTORISE Madame le Maire à déposer, au nom de la Commune, les autorisations d'urbanisme et, le cas échéant, les demandes d'autorisations de travaux concernant la maison de quartier de la Grande Ile et à signer toutes les pièces y afférent.

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 8 **2017-04-23**

Demandes d'autorisations d'urbanisme et, le cas échéant, demandes d'autorisations de travaux dans des Établissements Recevant du Public pour renforcer la sécurité dans divers bâtiments municipaux

Sur proposition de Jocelyn BEAUPEUX, Maire-adjoint, délégué à l'Aménagement du Territoire et à la Concertation

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 33 voix/33),

AUTORISE Madame le Maire à déposer, au nom de la Commune, les autorisations d'urbanisme et, le cas échéant, les demandes d'autorisations de travaux dans les ERP susmentionnés et à signer toutes les pièces y afférent.

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 9 2017-04-24

Demandes d'autorisations d'urbanisme et, le cas échéant, demandes d'autorisations de travaux dans des Etablissements Recevant du Public (ERP) pour réhabiliter la cuisine du Multi-accueil « Ile aux Enfants »

Sur proposition de Jocelyn BEAUPEUX, Maire-adjoint, délégué à la l'Aménagement du Territoire et à la Concertation

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 33 voix/33),

AUTORISE Madame le Maire à déposer, au nom de la Commune, les autorisations d'urbanisme et, le cas échéant, les demandes d'autorisations de travaux concernant le Multi-accueil « Ile aux enfants » et à signer toutes les pièces y afférant.

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAROUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 10 : ce point a été évoqué après le point 17 afin de Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER (arrivé à 20 h 50) puisse le présenter.

SERVICES A LA POPULATION ET LOISIRS

POINT 11

Modification de l'agrément du Multi Accueil Ile aux Enfants

Sur proposition de Nathalie FERET PUIG, Maire-adjointe, déléguée à l'Enseignement, aux Centres de loisirs et à la Petite Enfance

Le courrier du Conseil départemental acceptant l'agrément n'ayant pas encore été reçu, la délibération est donc reportée au Conseil municipal du 27 juin 2017.

POINT 12 2017-04-26

Modification de l'agrément de la crèche Les Diablotins

Sur proposition de Nathalie FERET PUIG, Maire-adjointe, déléguée à l'Enseignement, aux Centres de loisirs et à la Petite Enfance

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 33 voix/33),

ABROGE la délibération n° 201506082 du Conseil municipal du 23 juin 2015 relative à la modification de l'agrément de la crèche « Les Diablotins »,

APPROUVE la nouvelle modulation d'agrément « standard » : 40 places (34 places d'accueil régulier et 6 places d'accueil polyvalent), de 7 h 30 à 18 h 30, sur tous les jours d'ouverture de la structure.

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAROUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 13 2017-04-27

Demande de subvention à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) au titre des appels à projet Investissement 2017

Sur proposition de Nathalie FERET PUIG, Maire-adjointe, déléguée à l'Enseignement, aux Centres de loisirs et à la Petite Enfance

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 33 voix/33),

SOLLICITE le concours financier de la CNAF pour les travaux de réaménagement de la cuisine du Multi-accueil « Île aux enfants » d'une part, et les travaux d'installation de vidéophones à la crèche « Les Diablotins » et au Multi-accueil « Île aux enfants » d'autre part ;

AUTORISE Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la CNAF au titre du Plan de Rénovation des Etablissements d'accueil de jeunes enfants (PRE) ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents y afférent ;

DIT que la recette sera inscrite au budget supplémentaire 2017.

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 14 2017-04-28

Renouvellement du Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2017-2020

Sur proposition de Nathalie FERET PUIG, Maire-adjointe, déléguée à l'Enseignement, aux Centres de loisirs et à la Petite Enfance

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 33 voix/33),

APPROUVE le renouvellement du Projet Éducatif Territorial pour la période 2017-2020, joint à la présente,

AUTORISE Madame le Maire à signer le Projet Éducatif Territorial et tout document à cet effet.

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 15 2017-04-29

Mise à jour du tarif fixe applicable en 2017 dans les structures Petite Enfance pour l'accueil d'un enfant en urgence ou pour l'accueil d'un enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance

Sur proposition de Nathalie FERET PUIG, Maire-adjointe, déléguée à l'Enseignement, aux Centres de Loisirs et à la Petite Enfance,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 33 voix/33),

ADOpte le tarif fixe horaire dans le cadre des conventions d'objectifs et de financements relatives à la Prestation de Service Unique des structures Petite Enfance ;

FIXE à 2,16 euros le montant du tarif fixe pour l'année 2017 ;

FIXE la date d'application de ce tarif au 1^{er} mai 2017 ;

AUTORISE Madame le Maire à recouvrer les recettes afférentes ;

PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au Budget Primitif 2017, chapitre et articles concernés.

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 16 2017-04-30

Règlement de la Biennale de la peinture

Sur proposition de Catherine HATAT, Maire-adjointe, déléguée à la Culture, à l'Événementiel et à l'Environnement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 33 voix/33),

ABROGE la délibération n° 20140201 du Conseil municipal du 11 février 2014,

ADOpte le nouveau règlement de la Biennale de la peinture,

FIXE un tarif d'inscription pour l'année 2017 de 15 euros TTC forfaitaire par artiste,

PRECISE que ce montant ne pourra être perçu que si une ou des œuvres de l'artiste inscrit est sélectionnée,

PRECISE que le montant de la participation à cette Biennale sera délibéré tous les deux ans au moment de l'actualisation des tarifs des redevances et droits communaux,

DIT que les recettes et les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017, chapitre et articles concernés.

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 17 2017-04-31

Accord de partenariat entre Saint Quentin en Yvelines et les communes membres - Mise en commun du matériel pour l'organisation de manifestations

Sur proposition de Catherine HATAT, Maire-adjointe, déléguée à la Culture, à l'Événementiel et à l'Environnement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 33 voix/33),

APPROUVE l'accord de partenariat, ci-joint, entre SQY et les communes membres dans le cadre de la mise en commun et à titre gracieux, du matériel pour l'organisation de manifestations, et précisant les modalités de coopération entre SQY et les Communes.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'accord de partenariat et tout document afférent à cette affaire.

PRECISE que SQY est coordonnateur dudit accord de partenariat entre SQY et les communes membres.

Pour (33) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 10 2017-04-25

Demande auprès de la Préfecture des Yvelines de remise à niveau et modification du système de vidéoprotection par extension de nouveaux sites

Sur proposition de Jean-Michel CHEVALLIER, Maire-adjoint, délégué à la Sécurité et au Patrimoine

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 30 voix/33),

APPROUVE le principe de demande de remise à niveau et modification du système de vidéoprotection par extension de nouveaux sites auprès de la préfecture des Yvelines,

PRECISE que le nouveau dispositif autorisera également, comme l'ancien, la vidéoverbalisation,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des actes et documents relatifs à cette évolution du système qui nécessite une nouvelle autorisation auprès de la Préfecture des Yvelines.

Pour (30) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia GOY-LABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Contre (3) : Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH

Abstention (0)

POINT 18 **2017-04-32**

Vœu pour la diversité de l'habitat demandant solennellement aux législateurs une application adaptée, équilibrée, raisonnée et réaliste des lois SRU/Duflot

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 30 voix/33),

APPROUVE le vœu pour la diversité de l'habitat exposé dans la note explicative de synthèse demandant solennellement aux législateurs une application adaptée, équilibrée, raisonnée et réaliste des lois SRU/Duflot ;

DEMANDE aux législateurs :

- un réexamen de la loi SRU/Duflot avec des rythmes de production pour atteindre les objectifs qui tiennent davantage compte des spécificités locales : effort à produire compte tenu de la situation de départ, prise en compte de la spécificité morphologique de la Ville Nouvelle de SQY (logique de quartiers pavillonnaires) qui rend sa mutation difficile à court terme, rareté et coût du foncier, capacités des réseaux viaires et d'assainissement, capacités des équipements, qualité de desserte par les transports en commun..., environnementales (préservation de la qualité du cadre de vie, des objectifs fixés par le Plan Climat Energie, le schéma Régional de Cohérence écologique...);
 - que le décompte des logements à construire et le seuil de 25 % de logements sociaux se fassent à l'échelon de l'EPCI et de raisonner en flux, plutôt qu'en stock de logement (chaque nouvelle construction augmente l'objectif) ;
 - la fin d'une logique arithmétique de la production de logements sociaux : s'appuyer sur l'expertise des EPCI et des bailleurs sociaux et construire en adéquation avec le besoin, territoire par territoire ; adapter les objectifs en fonction des besoins locaux ;
 - pour assurer la mixité, l'obligation d'un pourcentage minimum de logements locatifs sociaux dans chaque nouveau programme pour les communes dont le taux est inférieur à 25 %, et d'un pourcentage maximum dans les communes dont le taux de logements sociaux est supérieur à 50 % ;
 - de comptabiliser l'accession sociale à la propriété dans les objectifs de la loi et de l'intégrer dans le pourcentage de logements locatifs sociaux, car l'accession aidée permet à des ménages aux ressources modestes d'acquérir un logement de façon durable et donc potentiellement de sortir de la population pouvant prétendre à un logement locatif social ;
 - que les maires soient décisionnaires de l'attribution des logements sociaux dans leur commune ;
 - que la loi permettant la sortie des logements sociaux des habitants dont les ressources sont supérieures aux plafonds d'éligibilité à ce type de logement soit appliquée ;
- Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce vœu.

Pour (30) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Jocelyn BEAUPEUX, Patricia PLABE, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Jean-Baptiste HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Contre (3) : Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Thomas KEKENBOSCH

Abstention (0)

DECISIONS DU MAIRE

Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (n° 2017/17 à n° 2017/30).

INTERVENTIONS / QUESTIONS ORALES

- Réponse de Jean-Michel CHEVALLIER à la question écrite de Jean HACHE concernant l'avancée des travaux de l'église.
- Réponse d'Alexandra ROSETTI à la question écrite d'Olivier AFONSO concernant le dossier de l'IFAC et la demande de rediscuter la délibération n° 201505025 du Conseil municipal du 5 mai 2015 donnant délégation au Maire pour agir au nom du Conseil municipal.
- Déclaration / question de Thierry GASTEAU : il sollicite l'invitation des élus minoritaires, membres de la Commission Aménagement et Cadre de Vie, à la réunion du 9 mai prochain, avec les services de Saint Quentin en Yvelines et une association locale de défense, au sujet du projet "Saint-Quentin-Est".
- Déclaration d'Alexandra ROSETTI concernant la déclaration de Thierry GASTEAU formulée lors du Conseil municipal du 21 février dernier et l'action en justice qu'il a intentée au sujet de la non publication de sa tribune libre.

INFORMATIONS

- Alexandra ROSETTI rappelle la commémoration du 8 mai.
- Alexandra ROSETTI demande aux élus de transmettre rapidement aux services leurs disponibilités pour l'organisation des élections. Elle les remercie d'avoir tenu les bureaux de vote et compte sur eux le 7 mai prochain.

La séance est levée à 21 h 51.

**La séance du prochain Conseil municipal se déroulera
le mardi 27 juin 2017 à 20 heures.**



Alexandra ROSETTI
Maire